

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "espace d'accompagnement " : convention liant le département des Bouches-du-Rhône et l'association régionale en économie sociale (ARES).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion.

Elle est portée par l'association régionale en économie sociale (ARES).

L'action relève de l'accompagnement social. Il s'agit d'un renouvellement.

L'association ARES propose l'action « espace d'accompagnement » pour 40 parcours d'insertion d'une durée moyenne de 12 mois sur le territoire d'Aix/Gardanne. Elle fonctionne en entrées et sorties permanentes.

Cette action est fondée sur l'écoute et le soutien psychologique d'un public fragilisé et confronté à un cumul de difficultés (endettement, mal-logement, absence de qualification et d'expérience professionnelle, problèmes de santé et d'isolement).

Le projet porté par l'ARES vise à :

- favoriser la mise à jour du potentiel d'insertion de chaque participant ;
- aider la personne, par l'intervention d'un psychologue, à concevoir et envisager un projet de vie, apprendre à supporter les contraintes et dépasser les situations difficiles, s'engager dans des démarches pour résoudre ses problèmes, de santé, de logement, d'isolement.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Bilan final de l'action du 01/10/2016 au 30/09/2017 :*

*61 personnes ont suivi l'action (72% de femmes). 47% de ces participants n'ont aucune qualification.*

Concernant les sorties, 8 personnes sont en insertion professionnelle réussie :

- 2 CDD à temps plein supérieur à 6 mois (éducation nationale et entretien) ;
- 3 CDD à temps plein inférieur à 6 mois (télécommunication, accueil, bâtiment) ;
- 2 contrats en chantier d'insertion ;
- 1 formation de remise à niveau.

Autres sorties, 34 personnes ont été orientées vers une prise en charge « santé » - dont 3 demandes d'allocations adultes handicapées (AAH) et 4 demandes de reconnaissance qualité travailleur handicapé (RQTH) - et 19 personnes vers un dispositif social.

Par ailleurs, l'amélioration des situations familiales, parentales, sociales et de logement est effective pour un grand nombre des personnes accompagnées.

*Bilan intermédiaire de l'action du 01/10/2017 au 30/04/2018 :*

*51 personnes ont suivi l'action (77% de femmes). 28% de ces participants n'ont aucune qualification.*

Concernant les sorties, 4 personnes sont en insertion professionnelle réussie :

- 2 personnes ont intégré un chantier d'insertion ;
- 1 personne travaille à mi-temps pour une association d'aide à domicile ;
- 1 personne est en cours de création d'entreprise et 1 personne démarre une activité commerciale.

Les autres personnes sont toujours en accompagnement.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association ARES selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 67 550,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

